

qui savent si bien trouver les moyens de se procurer des revenus, après examen des différentes choses que je viens d'indiquer, réussissent à augmenter nos revenus de \$400,000, n'avons-nous pas tout ce qu'il faut pour rencontrer toutes les dépenses additionnelles que nécessiteront les nombreuses améliorations et les œuvres patriotiques qui sont entreprises par le gouvernement ?

Le discours du trône nous parle des résultats qu'a amenée la loi du mérite agricole. J'ai eu moi-même l'occasion de constater que c'est une excellente loi. Les cultivateurs ont compris que le gouvernement du jour cherchait tous les moyens possibles pour les encourager et leur faire occuper le rang qu'ils doivent occuper dans ce pays.

Son Honneur informe la législature que "les membres du comité protestant du Conseil de l'Instruction publique ont accepté la somme votée par la législature, en faveur de la minorité de cette province, comme compensation, en rapport avec le règlement de la question des biens des Jésuites ; et j'ai raison de croire que cette acceptation, de la part des représentants autorisés de la minorité, en cette province, aura pour effet de faire cesser toute agitation, à ce sujet."

Je crois que cette Chambre se réjouira aussi du résultat obtenu. Un homme qui doit être heureux en ce moment, qui doit se considérer comme bien vengé, c'est le chef du gouvernement de cette province. A un moment donné, on a cherché à faire désavouer la loi qu'il avait fait adopter. A cette époque, des esprits étroits ont cherché, au moyen du fanatisme, à allumer la discorde en cette province. Le chef du gouvernement est resté calme devant la tempête, et en face des attaques violentes dont il était l'objet. Aujourd'hui, il doit être fier. Il a reçu l'approbation la plus complète de la part des représentants les plus autorisés des protestants.

J'espère que cette acceptation mettra fin à ces accusations des fanatiques qui étaient destinées à causer tant de mal à notre pays.

M. l'Orateur, il y a plusieurs autres questions d'une grande importance à traiter, mais je m'aperçois que je suis déjà allé au-delà des limites que je m'étais tracées, quoiqu'il ait été trop long et ai abusé de votre bienveillante attention, je n'entreprendrai donc pas l'examen détaillé de chacune de ces autres questions. Il faut me rappeler que je serai suivi par un des hommes les plus distingués de cette province, par l'un des hommes les plus en état de faire connaître à cette Chambre les idées de nos concitoyens sur les matières contenues dans le discours du trône.

Cependant, avant de terminer, il me sera permis de dire encore un mot, relativement à la question des asiles. Voici une chose qui, dans le passé, a soulevé bien des récriminations, a été la cause d'une agitation assez considérable dans le pays. Cette question était-elle bien connue ? Je ne le crois pas. On a donné une interprétation que l'on n'aurait pas dû donner à ce qui s'est passé. Le devoir du gouvernement est de prendre les mesures nécessaires pour que les aliénés reçoivent les soins que leur état requiert. C'est un devoir public. Dans le passé, des contrats ont été faits avec des particuliers et avec des institutions religieuses. Je ne veux blâmer personne, mais toujours est-il qu'en passant ces contrats, on oubliait ce qui était le plus important. On oubliait que ceux qui entreprenaient l'affermage des asiles d'aliénés le faisaient au point de vue des bénéfices qu'ils espéraient en retirer et que ces malheureux deshérités de la nature qu'on leur mettait entre les mains étaient l'objet de spéculations. Et on s'est aperçu que dans la